

## **APPEL A PROJETS « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE »**

**2023**

**Dépôt des candidatures : du 09 au 27 janvier 2022**

### **CONTEXTE**

La politique d'action sociale de la CARSAT du Languedoc-Roussillon a pour but de favoriser la prévention des effets du vieillissement des retraités autonomes du Régime Général, socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leurs conditions de vie et de leur isolement social.

Ainsi, la Carsat LR lance son appel à projet « Animation de la Vie Sociale » 2023 afin de :

- favoriser le vieillissement actif en santé et les conditions de l'autonomie dans un logement adapté,
- simplifier les démarches et promouvoir l'accès aux droits,
- préparer les nouvelles réponses de prévention pour demain

L'enjeu est de créer une dynamique de réseau avec les structures de l'animation de la vie sociale, et de travailler ensemble sur la question du vieillissement à partir d'une approche partagée de la prévention, de la préservation de l'autonomie, du lien social et du vivre ensemble.

A cet égard, les actions portées par l'action sociale de la Carsat viseront à :

- ⇒ Accompagner le maintien de l'autonomie et soutenir le maintien du lien social
- ⇒ Impulser et développer une démarche « Aller vers »
- ⇒ Faciliter l'accès et la montée en compétence du numérique
- ⇒ Accompagner le passage à la retraite
- ⇒ Développer la mise en place des actions « Animation de la vie sociale » au sein des lieux de vie collectifs

### LE FINANCEMENT :

Par l'attribution d'une subvention de fonctionnement, il permettra d'apporter un concours financier aux structures d'animation de la vie sociale qui **développent ou souhaitent développer un axe senior au sein de leur projet social.**

### CET APPEL A PROJETS S'ADRESSE :

- A la Fédération des Centres Sociaux de la région LR (dossier unique pour l'ensemble des Centres Sociaux adhérents candidats)
- Aux Centres Sociaux non adhérents à la Fédération du département de l'Hérault
- Aux Espaces de Vie Sociale du département de l'Hérault

### UNE ATTENTION PARTICULIERE SERA ACCORDEE :

- A la contribution de la structure « Animation de la Vie Sociale » au développement de nouvelles réponses de prévention pour demain en participant aux expérimentations de la Carsat
- Aux projets innovants : les projets peuvent être « innovants » dans le processus, dans le service, dans le support de l'action, dans l'organisation, dans la dynamique partenariale... Ils peuvent se porter par exemple sur la culture, le développement durable, la transition écologique.
- Aux solutions concrètes de mobilisation du public visé et touchant prioritairement les populations les plus vulnérables/éloignées des dispositifs de prévention (méthode de mobilisation et définition du public ciblé à expliciter)
- A la problématique des limites de la mobilité des personnes et des solutions proposées pour y répondre,

### WEBINAIRE DE LANCEMENT et d'ACCOMPAGNEMENT :

**Un Webinaire de lancement de l'appel à projets se déroulera le 13 janvier 2023 à 10H**

### LES CONTACTS :

Contacts	Téléphones	Mails
Bénédicte GAYRAUD	04 67 12 94 56 07 64 46 60 99	benedicte.gayraud@carsat-lr.fr
Karine PERIGNON	04 67 12 94 33 07 64 46 02 67	karine.perignon@carsat-lr.fr

### Cet appel à projets se compose de 2 axes :

- **AXE 1 :** Le développement de l'axe senior au sein des structures d'animation de la vie sociale
- **AXE 2 :** Les entretiens de prévention au sein des structures d'animation de la vie sociale

# AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT DE L'AXE SENIOR AU SEIN DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## LA DECLINAISON DES OBJECTIFS :

Il s'agit pour les structures d'Animation de la Vie Sociale de développer l'axe Senior de leur projet social avec comme objectifs :

### 1/ ACCOMPAGNER LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE ET SOUTENIR LA CONTINUTE DU LIEN SOCIAL

- Soutenir l'implication citoyenne et le développement du bénévolat
- Favoriser les actions intergénérationnelles
- Développer des actions collectives de prévention en direction des retraités GIR 5/6

### 2/ IMPULSER ET DEVELOPPER UNE DEMARCHE « ALLER VERS » les retraités fragilisés/isolés

- Déterminer les partenariats locaux déjà présents sur le territoire : associations, institutions publiques, aides à domicile, pôles évaluateurs etc...
- Coordonner la démarche dans un objectif de repérage du public, de sa prise en charge et de prévention de la fragilité
- Valoriser la démarche de « l'individuel au collectif »

La Carsat LR impulse à titre expérimental à compter de 2023 une démarche aller vers concernant les retraités isolés sur les départements du Gard et de l'Hérault. Cette démarche mobilisera les centres sociaux de ces départements financés dans le cadre de cet appel à projets.

### 3/ FACILITER L'ACCES ET LA MONTEE EN COMPETENCE DU NUMERIQUE

- Faciliter l'accès aux droits
- Apporter des réponses adaptées aux besoins
- Présenter les outils nouveaux et nécessaires à la préservation de l'autonomie (exemple d'ICOPE annexe 1)

### 4/ ACCOMPAGNER LE PASSAGE A LA RETRAITE

- Impulser la mise en place des ateliers « Bienvenue à la Retraite » afin de proposer une action dédiée autour du passage à la retraite, notamment dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et l'accompagnement des futurs retraités fragilisés, en collaboration avec les partenaires territoriaux

### 5/ DEVELOPPER LA MISE EN PLACE DES ACTIONS « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » AU SEIN DES LIEUX DE VIE COLLECTIFS

- Travailler en synergie avec les lieux de vie présents sur le territoire : résidences de service, foyers, habitats partagés, habitats à loyers modérés, etc...
- Développer la mise en place des actions animation de la vie sociale au sein et avec les lieux de vie collectifs

## LES ENGAGEMENTS DES PORTEURS

Les structures de l'animation de la vie sociale s'engagent à :

- Valoriser leurs actions sur le Portail Pour Bien Vieillir afin de permettre aux partenaires de la Carsat (Pôles Evaluateurs, SAD, Associations) ou retraités de les identifier comme « acteur de la prévention seniors ».
- Participer aux réunions, formations et webinaires proposés par les financeurs,
- Compléter semestriellement le tableau de suivi national des actions de prévention
- Evaluer annuellement les objectifs poursuivis au niveau de l'axe seniors de la structure

## LES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

L'aide financière, attribuée sous forme de subvention, **ne pourra concerner que les dépenses directement liées à la réalisation du développement ou de la mise en place de l'axe Seniors au sein du projet social.**

Ne seront pas financées :

- ✓ Les dépenses d'investissement,
- ✓ Les formations des professionnels,
- ✓ Les actions à caractère très ponctuel, les colloques et séminaires ne s'inscrivant pas dans un dispositif plus large d'action ou qui peuvent s'inscrire dans des dispositifs habituels de financement,
- ✓ Les actions à caractère exclusivement individuel.

Les subventions seront attribuées aux projets retenus dans la limite de l'enveloppe disponible.

Les projets ne prévoient pas de participation financière des bénéficiaires (hors frais éventuels d'adhésion à la structure qui doivent demeurer limités).

## QUEL ACCOMPAGNEMENT

Les Centres Sociaux, les Espaces de Vie Sociale pourront bénéficier d'un soutien pour la valorisation de leur action auprès des partenaires de la Carsat.

Un interlocuteur vous est dédié tout au long du suivi de votre projet.

## QUELLES SUITES

Les projets déposés seront instruits et étudiés avec avis technique de la CAF 34 pour ce qui concerne les dossiers de l'Hérault avant passage devant la Commission d'Action Sociale de la Carsat LR pour une présentation aux administrateurs.

Les réponses aux dossiers de candidature complets seront adressées par voie dématérialisée aux porteurs de projets retenus, accompagné d'une convention à signer.

Les subventions sont versées après signature de la convention :

- ✓ en une seule fois pour les financements inférieurs ou égaux à 3000 €,
- ✓ en deux fois pour les financements supérieurs à 3000 € :
  - 60 % au retour de la convention signée
  - 40 % après étude des éléments d'évaluation

Les actions collectives de prévention/liens sociaux peuvent être **cofinancées** (CFPPA etc...)

Ainsi, les structures de l'animation de la vie sociale **pourront candidater en 2023 à l'appel à projets de CAP PREVENTION SENIORS pour le financement de leurs actions collectives de prévention.**

## **AXE 2 : LES ENTRETIENS DE PREVENTION AU SEIN DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

### **LE CONTEXTE**

En complément des actions collectives de prévention mises en place, les structures d'Animation de la Vie Sociale qui le souhaitent peuvent proposer des entretiens de prévention aux retraités autonomes fragiles socialement qu'ils rencontrent.

Le dispositif d'accompagnement entretien de Prévention évolue et relaie une volonté de la Carsat de prévenir les ruptures de parcours. Le dispositif est déployé pour « **aller vers** les publics les plus éloignés des circuits d'accompagnement ».

### **LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF ENTRETIENS DE PREVENTION**

Le dispositif des entretiens de Prévention vise à évaluer les besoins des retraités fragiles socialement et les orienter au mieux afin de faciliter leurs accès aux droits, aux soins et à la prévention.

Il s'agit :

- D'engager les retraités autonomes dans une dynamique de prévention, en s'assurant de leur accès complet et adapté :
  - aux droits
  - aux dispositifs de prévention,

en les orientant vers le professionnel à même de les aider dans les démarches à accomplir.

- De permettre l'établissement d'un diagnostic partagé avec le retraité, en vue d'identifier des indicateurs précurseurs de la fragilité ou biomarqueurs, en lien avec le programme ICOPE (Integrated Care for Older People), promu par l'OMS (annexe 1).

L'entretien de prévention est mené suivant 6 axes ou domaines, dans une logique de repérage opportuniste et graduée :

- Prévention pour Bien vieillir
- Soutien administratif et financier
- Aides de la vie quotidienne
- Prévention santé, accès aux soins
- Situations de rupture, d'aidant
- Adaptation, réhabilitation du logement.

## LE PUBLIC VISE ET LES CRITERES D'INCLUSION DANS LE DISPOSITIF

L'accompagnement Entretien de Prévention est destiné :

- Aux retraités autonomes (Gir 5 et 6)
- Sans aucun critère d'âge
- Qui ne sont pas suivis par ailleurs dans le cadre d'autres dispositifs (par exemple, bénéficiaires d'un PAP / Oscar, ou par des travailleurs sociaux...). Il n'est pas envisagé de superposer les dispositifs d'accompagnement existants, ainsi que leurs financements.

## LE CADRE ET LA DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'entretien peut être proposé **en amont, pendant, à l'issue** de l'action collective de prévention. Une souplesse de mise en œuvre du dispositif est accordée, laissant place aux initiatives innovantes qui contribuent au continuum entre l'individuel et le collectif.

### Durée de l'accompagnement

L'accompagnement Prévention dure 6 mois, ce qui permet d'observer les résultats effectifs et la mise en œuvre progressive des préconisations issues des entretiens de prévention. Des délais d'instruction, un soutien attentif pour remobiliser la personne, sont en effet souvent nécessaires, pour observer les résultats attendus.

Les entretiens de prévention sont proposés sur la durée du conventionnement, qui n'excède pas 12 mois.

Les étapes de l'accompagnement comportent, a minima :

- **Un entretien diagnostic** initial, avec une saisie obligatoire sur [un applicatif en ligne](#), des réponses au questionnaire et des préconisations faites au retraité,
- **Un suivi**, souvent rapproché de ce premier entretien, ce qui accroît les chances de réussite et de mise en actes des préconisations (entre 1 à 6 semaines, a minima à 3 mois).
- **Un entretien bilan** réalisé à 6 mois de l'entretien initial, qui atteste du degré de mise en œuvre des préconisations.

## LES RESSOURCES HUMAINES DEDIEES ET L'APPUI METHODOLOGIQUE

Un référent senior au sein de chaque structure est désigné, lors de la réponse à l'AAP.

Une formation obligatoire de 1 jour est organisée par la Carsat. Seules les personnes formées et identifiées seront autorisées à mener les entretiens de prévention. Après la formation, des éléments de méthode et des outils vous seront proposés pour mener vos entretiens.

Vous bénéficierez, en appui à votre pratique, d'un accompagnement méthodologique du service action sociale et santé de la Carsat.

En tant que partenaire privilégié, vous serez intégrés aux animations de ce collectif et serez invités à des manifestations ciblées sur des sujets d'actualités utiles à vos accompagnements (Focus group, webinaires...).

## LES COMPETENCES DU REFERENT SENIOR EN CHARGE DE L'ENTRETIEN

### Savoir :

- Connaissance du tissu associatif, médical, sanitaire et médico-social du secteur et de son organisation,
- Connaissance des droits des personnes, de la déontologie et du secret professionnel,
- Maîtrise des outils informatiques et des moyens de communication à distance
- Mise en œuvre et suivi administratif,
- Expérience ou formation dans l'accompagnement individuel et/ou collectif

### Savoir être :

- Ecoute Empathique
- Capacité d'organisation
- Qualités Relationnelles

### Formation exigée :

Les professionnels doivent être titulaires d'un diplôme, certificat ou titre délivré par l'Etat ou homologué ou inscrit au répertoire des métiers professionnels, attestant les compétences dans le secteur gérontologique ou médicosocial ; à défaut ils doivent disposer d'une expérience significative dans ces secteurs et plus particulièrement dans l'évaluation de la perte de l'autonomie et de la fragilité.

*Lors du dépôt de la demande, il convient d'indiquer le nom du référent senior pressenti pour la réalisation de ces entretiens ainsi que sa formation.*

## LE FINANCEMENT

L'accompagnement Passeport prévention est adossé à une action collective de prévention. Le financement par personne accompagnée est au maximum de 250 €.

Le nombre d'entretiens de prévention Passeport est fixé par convention dans la limite de 5 par an.

## VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER

La demande de subvention doit être adressée **au plus tard le 27 janvier 2023** par mail au service Action Sociale et Santé de la CARSAT LR à l'attention de **Bénédicte GAYRAUD** aux deux adresses suivantes :

[aap.svcs@carsat-lr.fr](mailto:aap.svcs@carsat-lr.fr)

[benedicte.gayraud@carsat-lr.fr](mailto:benedicte.gayraud@carsat-lr.fr)

## ANNEXE 1

### DISPOSITIF ICOPE

En 2050, un très grand nombre de pays (dont quasiment toute l'Europe et l'Amérique du Nord) aura environ 30% de personnes âgées dans leur population.

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter, son corollaire étant une augmentation des pathologies chroniques et/ ou du nombre de personnes dépendantes. Il apparaît alors primordial d'accompagner ce vieillissement avec des mesures de prévention adaptées pour préserver, voire améliorer, l'autonomie et la qualité de vie de ce public fragile.

Fort de ces constats, l'OMS a développé la stratégie du « vieillir en bonne santé » pour repenser nos systèmes de santé. C'est ici un changement de paradigme : on passe d'une prise en charge ciblée sur une pathologie / organe, à une prise en charge globale de la personne en tenant compte de sa santé, de son environnement et de ses souhaits de vie.

L'OMS propose donc de suivre l'évolution des capacités fonctionnelles sur 6 domaines pour anticiper tout déclin et proposer des interventions ciblées et adaptées :

- Mobilité
- Cognition
- Vitalité/nutrition
- Bien-être psychologique
- Vision
- Audition

#### **Le programme ICOPE : une approche intégrée pour maintenir ses capacités**

Il regroupe l'ensemble des recommandations relatives à la mise en œuvre des soins intégrés pour les personnes âgées, avec des outils permettant la mesure et le suivi des capacités fonctionnelles et des mesures de prise en charge adaptées (niveau individuel et collectif).

- STEP 1 : Dépistage (un questionnaire global, 1 à 2 questions par capacité)
- STEP 2 : Evaluation (des questionnaires adaptés par fonction : MMS, MNA, SPPS ...)
- STEP 3 : Plan de soin
- STEP 4 : Fléchage du parcours de soins et suivi
- STEP 5 : Implication des collectivités et soutien aux aidants

#### **Face à la perte d'autonomie, ICOPE MONITOR évalue et agit**

Cette application mobile gratuite permet aux seniors d'auto-évaluer le maintien de leur autonomie en quelques minutes. Un outil de prévention de la dépendance précieux à l'heure où les confinements répétés ont un impact néfaste sur les personnes fragiles.

Se promener, lire un roman, jardiner, cuisiner des pâtisseries ou jouer au tarot... Malgré le temps qui file, les seniors veulent être autonomes le plus longtemps possible. Lancé en mai 2020 par le GÉrontopôle du CHU de Toulouse, ICOPE MONITOR est un dispositif d'évaluation du vieillissement et de dépistage d'éventuelles fragilités. Il est basé sur la démarche « ICOPE\* » conçue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'application permet de tester soi-même, sur son téléphone ou sa tablette, six capacités fonctionnelles considérées par l'OMS comme capitales pour rester en bonne santé : mobilité, mémoire, nutrition, humeur, vue et audition. Par exemple, un exercice consiste à se lever cinq fois de suite de sa chaise en moins de 14 secondes, sans l'aide des bras, pour tester son équilibre et sa mobilité. Ou encore à mémoriser une série de mots, suivre l'évolution de son poids, etc. Cette auto-évaluation est à renouveler tous les quatre à six mois.

Au moindre déclin constaté, une alerte est automatiquement adressée au centre de télé suivi ICOPE.

**On surveille, et dès qu'on trouve une fonction altérée, on agit. L'objectif est de mieux anticiper et prévenir la dépendance.**

## **Les liens utiles**

### **Programme ICOPE de l'OMS**

<https://www.youtube.com/watch?v=Arc2whZGpH0&feature=youtu.be>  
<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329945/9789290313274-fre.pdf?sequence=5&isAllowed=y>

### **Télécharger l'application ICOPE MONITOR disponible sur Apple Store et Google Play**

<https://apps.apple.com/fr/app/icope-monitor/id1495153948>  
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.universaltools.icopemonitor&hl=fr>

### **Tutoriels d'utilisation**

<https://www.youtube.com/watch?v=pyd3w6KBIL0&feature=youtu.be>  
<https://youtu.be/xYFJ1Ik0aJ8>  
[https://youtu.be/-aQKlc\\_7Nd](https://youtu.be/-aQKlc_7Nd)